



Inter-Agency Task Force on
Social and Solidarity Economy

Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les initiatives d'économie sociale et solidaire ?

Geneviève Fontaine

*Université Paris-Est Marne-la-Vallée, laboratoire ERUDITE, Chaire ESS et Institut Godin, Amiens
France*

Mai 2019

Document provisoire préparé pour le Groupe de travail interinstitutionnel des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE)

Appel à contributions 2018

Mise en œuvre des objectifs de développement durable : quel rôle pour l'économie sociale et solidaire ?

Présenté à la conférence internationale de l'UNTFSSSE à Genève, 25-26 juin 2019

Les opinions exprimées dans ce document relèvent uniquement de la responsabilité des auteurs et leur mise en ligne sur la Plate-forme de l'ESS pour les ODD (unsse.org) ne constitue pas une approbation par Groupe de travail interinstitutionnel des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) ou ses membres, partenaires et observateurs, des opinions qui y sont exprimées. Aucune publication ou diffusion de ce document n'est permise sans autorisation préalable des auteurs, excepté pour usage personnel.

Ce document est rendu disponible sur la Plate-forme de l'ESS pour les ODD dans la forme et le langage dans lesquels il a été reçu.

Résumé

S'inscrivant dans la tradition de pensée de l'économie sociale et solidaire (Daperi, 2007), cette communication questionne le mode de développement dont serait ou devrait être porteuse l'ESS. Dans une première partie, nous montrons qu'actuellement l'économie sociale et solidaire est pensée comme un vecteur de réalisation des ODD sans réellement prendre en compte la logique programmatique de l'Agenda 2030 et en particulier son caractère systémique et sa visée transformative. Dans une deuxième partie, nous proposons d'inverser le regard et de voir comment les ODD peuvent être un cadre pour concevoir et penser l'action dans les initiatives de l'ESS et se faisant accroître leur rôle dans la réalisation de l'Agenda 2030. L'objectif 17 de l'Agenda 2030 insistant sur les partenariats comme moyen de mise en œuvre de l'ensemble des ODD, nous focaliserons notre analyse sur les dynamiques multi-partenariales de l'ESS de type PTCE. Nous nous appuierons sur le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) basé à Grasse pour illustrer ce questionnement. Le cas de TETRIS nous permettra, dans une troisième partie, de formuler l'hypothèse que le système des ODD peut servir de cadre opérationnel pour qualifier le mode de développement dont seraient porteurs les PTCE.

Mots-clés

Pôle Territorial de Coopération Economique - Evaluation – Mode de développement – ODD - ESS

Bio

Agrégée de Sciences Economiques et Sociales, Geneviève Fontaine est doctorante de l'Université de Marne la Vallée et chargée de recherche de l'Institut Godin. Initiatrice du Pôle Territorial de Coopération Economique TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la recherche et l'Innovation Sociale) basé à Grasse (France), ses recherches portent sur l'apport des analyses sur les communs et l'approche par les capacités du développement durable.

Document de conférence

En France, la loi cadre de 2014 sur les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire définit l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme un mode d'entreprendre et un mode de développement. Si cette loi détaille les conditions et attendus du mode d'entreprendre de l'ESS, la seule référence au mode de développement se trouve dans l'article 9 consacré aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) qui leur assigne une finalité de développement local durable¹, laissant ainsi entendre que ce pourrait être le mode de développement dont serait porteuse l'ESS en général et les dynamiques multi-acteurs de type PTCE en particulier. Il nous paraît donc important de questionner les liens entre l'ESS et le Développement Durable (DD) pour essayer d'avancer dans la caractérisation du mode de développement constitutif de l'ESS.

L'ONU, depuis 1992, a fait du développement durable le mode de développement à promouvoir dans le cadre de ses missions. Le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 »² caractérise ce mode de développement au travers de 17 objectifs (les ODD). Ce programme doit, selon la résolution de l'ONU, être décliné à tous les échelons territoriaux en prenant en compte l'interconnectivité des territoires. Il peut dès lors être tentant, comme le font les réseaux internationaux de l'ESS, de faire de l'Economie Sociale et Solidaire le vecteur de la territorialisation de ce programme d'action planétaire en se basant sur les finalités et pratiques de l'ESS, dont son ancrage territorial. Mais l'Economie Sociale et Solidaire prend-elle toute la mesure du concept de développement durable en affirmant ceci ? Ne devons-nous pas inverser le regard porté sur les liens entre ESS et développement durable pour considérer que c'est le développement durable et son expression programmatique au travers des ODD qui offre un cadre d'action et d'analyse aux initiatives et dynamiques multi-acteurs de l'ESS et au mode de développement dont elles seraient porteuses ?

I – L'ESS comme vecteur de réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

Bien que de nombreuses initiatives de l'ESS en France et dans le monde développent leurs activités en lien avec les enjeux et thématiques abordés par les 169 cibles des ODD (alimentation, éducation, santé et bien-être, changement des modes de production et de consommation, changement climatique, citoyenneté, gestion durable des ressources, lutte contre les inégalités et la pauvreté, tourisme durable ...), la résolution de l'ONU n'y fait pas directement référence. Seules les coopératives sont explicitement citées dans la partie concernant les moyens de mise en oeuvre des ODD. Cependant, au niveau des réseaux internationaux de l'ESS, des écrits

¹ Les PTCE sont l'un des modes d'organisation des dynamiques multi-acteurs de l'ESS, définis par la Loi de 2014 comme étant « le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

² Le 25 septembre 2015, la 70ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

universitaires, comme de l'Etat français, l'ESS est présentée comme un vecteur de réalisation des ODD.

L'Alliance Coopérative Internationale (octobre 2016) rappelle ainsi que « le mouvement coopératif et son milliard de membres ont été impliqués dans les efforts pour un développement durable avant même l'adoption du *Programme pour 2030* » mais concède aussi que la formulation des ODD peut être difficile à traduire dans l'activité quotidienne pour le coopérateur au niveau local. Elle propose une lecture des apports des coopératives aux 17 ODD en montrant que par leur diversité, les activités des coopératives dans le monde s'inscrivent dans la plupart des ODD et que les principes coopératifs³ renforcent la pertinence de la réponse coopérative à ces objectifs. Le Groupe Pilote International de l'Economie Sociale et Solidaire, quant à lui, déclare en septembre 2015 être « convaincus que l'Economie sociale et solidaire, dans la diversité des formes qu'elle revêt dans le monde, constitue l'un des vecteurs stratégiques de transformation pour la réalisation intégrée des nouveaux objectifs de développement durable (ODD) dans toutes leurs dimensions ». En 2016, c'est au tour du Groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire de faire une déclaration revendiquant un rôle décisif de l'ESS en mettant en avant l'ancrage territorial des initiatives et entreprises de l'ESS comme étant un facteur de réussite de la déclinaison locale des ODD.

Les réseaux internationaux de l'ESS considèrent donc que l'ESS peut contribuer à la réalisation des ODD. Cette idée d'un lien entre ESS et développement durable, se retrouve aussi dans les rares écrits universitaires français sur ESS et développement durable qui parlent de l'ESS comme « un cadre privilégié évident pour le développement durable » (Cretieneau, 2010) ou qui affirment qu'économie sociale et développement durable forment un couple qui va de soi (Toucas-Truyen, 2012). La réfutation de la place dominante prise par l'économie, la recherche d'un lien entre éthique et économie, la référence à la définition substantive de l'économie, le choix d'un modèle de développement intégrant les préoccupations sociales et environnementales (Cretieneau, 2010), l'accent mis sur les pratiques de gouvernance démocratique, sur les pratiques de solidarité et sur la justice sociale (Ferreira, 2008), font que l'ESS, par la diversité de ses initiatives, peut apparaître comme un vecteur pour la mise en œuvre du développement durable (Cretieneau, 2010). Il n'est donc pas surprenant de trouver des références aux apports de l'ESS dans les rapports d'avancement faits par la France devant l'ONU pour rendre compte de sa contribution à la réalisation des ODD.

Cependant, dans leur article de 2011, Akhabbar et Swaton soulignent que « la prise en compte du développement durable et de l'ESS dans les littératures françaises correspondantes est loin d'être manifeste et abondante » et que s'il existe des proximités et des inspirations réciproques entre l'ESS et la version forte du développement durable, ces deux domaines ne créent pas de liens systématiques entre leurs outils, approches et concepts ». Remettant en cause l'idée d'un lien « naturel » entre ESS et développement durable, les auteurs relèvent que les organisations de l'économie sociale semblent se passer d'une réflexion sur le développement durable même si elles intègrent des pratiques inscrites dans ce cadre.

Cette faible appropriation s'explique en partie par la difficulté, pour les acteurs, à penser leurs actions dans une approche systémique d'un grand nombre d'objectifs alors que les politiques publiques et les institutions leur demande un raisonnement et un fonctionnement en silos depuis des années. Cette difficulté transparait dans les documents et déclarations des réseaux

³ Sept *principes coopératifs* énoncés au niveau international par la déclaration de l'Alliance Coopérative Internationale, en 1995

internationaux de l'ESS qui pointent les très nombreuses activités portées par des structures de l'ESS et entrant dans la réalisation des 169 cibles mais qui peinent à sortir de la logique des objectifs en silos alors que l'Agenda 2030 est avant tout un programme de mise en convergence et en synergie de ces objectifs.

L'autre écueil pour le positionnement de l'ESS vis-à-vis des ODD, serait de ne pas prendre pleinement en compte la visée transformative affichée du programme d'action pour 2030. Cette aspiration à la transformation sociale longuement détaillée dans le paragraphe intitulé « notre projet », se matérialise dans des cibles qui cherchent à agir sur les causes des phénomènes (pauvreté, inégalités, réchauffement climatique...) et pas uniquement sur leurs conséquences. L'existence d'une tension intrinsèque entre une dimension réparatrice des dégâts causés par le néolibéralisme débouchant sur une finalité réformatrice et une dimension transformative s'attaquant aux causes et visant le dépassement du néolibéralisme par la mise en œuvre d'un développement fondé sur d'autres modes de régulation est partagée entre l'ESS et le développement durable. La volonté transformative affichée de l'Agenda 2030, renvoie alors l'ESS à ses propres tensions intrinsèques.

Regarder uniquement l'apport de la diversité des structures et des activités de l'ESS à la réalisation des 17 ODD pris séparément ne correspond donc pas à la logique programmatique de l'Agenda 2030 et en particulier à son caractère systémique et à sa visée transformative. Sans remettre en cause cet apport de l'ESS et en nous appuyant sur le cadre transformatif et systémique proposé par l'Agenda 2030, nous proposons à la suite d'Anne-Marie Cretienu (2010) d'inverser le regard porté sur les liens entre ESS et DD pour considérer que c'est le DD et son expression programmatique au travers des ODD qui offre un cadre d'action et d'analyse aux initiatives de l'ESS. Compte tenu de la place centrale donnée aux partenariats dans les ODD au travers notamment du 17^{ème} objectif, nous focalisons notre analyse sur les dynamiques multi-partenariales de l'ESS de type PTCE.

II - Les ODD comme cadre d'action et d'analyse des initiatives et dynamiques multi-acteurs de l'ESS

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ont été imaginés par les acteurs de l'ESS comme des outils du DD. Mais bien que la loi de 2014 sur les entreprises de l'ESS les institutionnalise en leur assignant une finalité de développement local durable, cette dimension n'a, pour l'instant, pas été réellement prise en compte dans les relations entre l'état et les PTCE au travers des critères de leur financement notamment. Le temps est peut-être venu de lever ce flou concernant la finalité des PTCE en considérant que le système des ODD offre un cadre pour penser l'action dans les initiatives multi-partenariales de l'ESS et se faisant accroître leur rôle dans la réalisation de l'Agenda 2030. Nous nous appuyons sur le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) basé à Grasse pour illustrer notre réflexion.

Le développement durable, dans son approche « forte », est un cadre de pensée qui réencastre la recherche de l'efficacité économique et de la justice sociale dans la prise en compte multiniveaux (du local au global) de la complexité des systèmes socio-écologiques. Il propose un cadre d'action qui allie un principe de solidarité intra et inter générationnelle, un principe de responsabilité *ex ante* englobant la nature et un principe de participation des populations aux délibérations sur les questions qui peuvent les toucher. Ce cadre de pensée et d'action conjoints recouvre, mais aussi déborde, celui de l'ESS, à condition de ne pas réduire le développement durable à une approche

environnementaliste ou de verdissement de la croissance comme cela est fréquemment le cas en France et plus largement en Europe. Pour Akhabbar et Swaton (2011), si le DD dans son approche « forte » a besoin des organisations et initiatives de l'ESS pour réaliser ses objectifs, la réflexion écologique n'est pas, elle, absolument nécessaire à l'ESS. Le lien entre ESS et développement durable n'est donc pas symétrique. Pourtant il existe, selon ces auteurs, un enjeu stratégique pour l'ESS à renforcer sa démarche d'un point de vue philosophique et moral en intégrant pleinement le DD comme un mode de développement en accord avec ses principes, ses modes de production et de régulation (Cretienu, 2010). La réelle prise en compte du DD peut ainsi permettre à l'ESS de traduire dans ses pratiques son ancrage théorique dans une économie morale et politique.

Par la reconnaissance du rôle des échelons infrarégionaux et de l'interdépendance des territoires à toutes les échelles, les ODD constituent un cadre renouvelé pour concevoir et réfléchir les initiatives d'ESS et leur mise en lien au travers notamment des dynamiques de type PTCE et ce d'autant plus que l'objectif 17 fait une place particulière aux partenariats multipartites comme moyens pour la réalisation des 16 autres ODD. Les PTCE peuvent donc être vu comme un moyen pour la réalisation des 16 autres ODD à condition de ne pas se limiter à développer des activités sur les thèmes des ODD ni même à déployer une manière de faire ou une gouvernance en rapport avec certaines cibles (égalité homme/femme (ODD 5), participation et pratiques démocratiques (ODD 16) ...). Pour revendiquer un rôle pivot dans la réalisation de ce programme d'action, il faudrait que les initiatives et dynamiques collectives de l'ESS prennent en compte l'ensemble des ODD aux différentes échelles territoriales et de manière systémique dans leurs manières de concevoir leurs activités et de les mettre en œuvre. Cela ne signifie pas qu'une initiative d'ESS doive concevoir ses activités en intégrant de manière opérationnelle tous les ODD mais qu'elle questionne ses activités au regard des enjeux portés par l'ensemble des ODD de façon à repenser ses activités par rapport à ce cadre programmatique. C'est par ce processus de prise en compte du caractère systémique des ODD que les PTCE pourront effectivement contribuer à la réalisation des ODD et ainsi assumer pleinement leur finalité de développement durable.

Nous allons nous appuyer sur le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'innovation Sociale) pour illustrer cette proposition. Les études de caractérisation des PTCE (Fraisie, 2017) soulignent la présence d'un ou plusieurs leaders influençant fortement la structuration du projet. Dans le cas de TETRIS, ce rôle leader est joué par l'association évaléco qui se définit comme une association d'éducation populaire au développement durable et d'économie solidaire. En apportant à la dynamique collective une vision du développement durable basée sur l'approche par les capacités, évaléco a rendu possible l'encastrement d'une approche systémique du développement durable au sein du PTCE porté par la SCIC TETRIS avant même que l'ONU adopte l'Agenda 2030.

Le PTCE TETRIS est porté par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui regroupe, à ce jour, 42 sociétaires autour de la finalité de contribuer à la transition écologique des territoires : 12 structures de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, SCIC), la communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 29 personnes physiques (des habitants, des chercheurs et 2 élus en leur nom propre). Le projet est explicitement de développer un entrepreneuriat de territoire (multi-partenarial) combinant la recherche de l'efficacité économique, de la justice sociale et de la préservation de l'environnement.

Le PTCE TETRIS peut être caractérisé comme un PTCE de territoire répondant à une logique de complémentarité territoriale horizontale puisqu'il ne repose pas sur la structuration d'une filière mais regroupe des acteurs divers autour d'une aspiration sociale pour leur territoire.

Pour illustrer la manière dont TETRIS, en s'appuyant sur évaluco, amène ses membres à questionner leurs activités au regard des enjeux portés par l'ensemble des ODD, nous prenons l'exemple de l'évolution de l'association CHOISIR, sociétaire de la SCIC TETRIS et bénéficiaire de son incubateur de projets : En 2015, CHOISIR porte un projet d'atelier vélo participatif et ses bénévoles expriment une aspiration que l'on peut rapprocher des ODD 13 « prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » et 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » de l'Agenda 2030. Par leur inclusion dans TETRIS, les animateurs de l'atelier vélo ont pu élargir la représentation de cette activité en y incluant un agir concernant l'objectif 12 « établir des modes de consommation et de production durables » par le reconditionnement de vélos. Les partenariats tissés au sein du PTCE avec des structures d'aide aux plus démunis et aux migrants permettent également à CHOISIR de s'inscrire dans l'ODD 1 « Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes » et l'ODD 10 « réduire les inégalités » par des dons de vélos. CHOISIR a aussi cherché à élargir son action pour y intégrer l'ODD 4 « Assurer à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » en développant une vélo-école. L'ODD 8 sur l'emploi décent pour tous est abordé de deux façons : par une activité d'insertion (en projet) permise par le développement d'un partenariat avec les déchèteries pour la récupération de vélos et une recherche-développement portée par le fablab de TETRIS pour permettre le reconditionnement de ces vélos en vélos à assistance électrique (ODD 9 sur l'innovation durable) et par une coopération avec un chantier d'insertion membre du PTCE pour lever des freins d'accès à l'emploi. Le fait qu'une partie des bénévoles de CHOISIR porte une activité de co-construction des politiques publiques locales pour faciliter l'usage du vélo au quotidien intègre l'ODD 11 (« faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») dans les activités de CHOISIR et renforce la cohérence de l'ensemble. Enfin, CHOISIR en faisant le choix des coopérations et des partenariats au niveau local mais aussi par son inscription dans différents réseaux (Heureux Cyclage, FUB...) contribue à l'ODD 17 et à la prise en compte des différentes échelles dans son action.

Au sein du PTCE TETRIS, le cadre réflexif basé sur une approche systémique du développement durable a donc permis à l'association CHOISIR de voir différemment ce qu'elle proposait déjà, d'étendre ses activités et de modifier ses pratiques pour prendre en compte davantage d'ODD mais aussi de rechercher des partenariats et coopérations avec d'autres structures pour, ensemble, gagner en cohérence et en pertinence au regard du développement durable. En prenant conscience de la diversité des objectifs pouvant expliquer la participation à un atelier vélo et en décidant collectivement d'assumer ces différents objectifs, l'activité de l'association CHOISIR s'est également ouverte à de nouvelles personnes. Cette évolution de l'association CHOISIR a également permis, en miroir, des évolutions dans la prise en compte des ODD, dans les activités d'autres membres (chantier d'insertion, Repair Café, FabLab).

Cet exemple illustratif nous amène à approfondir encore les liens entre PTCE et ODD en formulant l'hypothèse que le système des ODD peut servir de cadre opérationnel pour qualifier le mode de développement dont seraient porteurs les PTCE.

III – Les ODD comme cadre d'analyse du mode de développement porté par le PTCE TETRIS

Le terme de développement, utilisé dans les sciences humaines, désigne le plus souvent l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population, et renvoie à l'organisation

sociale servant de cadre à cette amélioration. Penser le mode de développement dont serait porteur les PTCE et plus globalement l'ESS suppose donc de se pencher sur la contribution des PTCE à l'organisation sociale permettant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population. Pour les PTCE, cette contribution peut provenir de leur mode d'entreprendre et de leur capacité à générer du changement social à partir de leur action locale. Le cadre des ODD peut-il nous aider à caractériser cette contribution des PTCE et le mode de développement dont ils sont porteurs ?

Dans la logique des ODD, nous nous proposons de considérer que le mode de développement dont devrait être porteur les PTCE se caractérise par la mise en œuvre, à des échelles plurielles, et par des partenariats et des coopérations multipartites, de tous les croisements possibles entre tous les ODD. Pour tenter de positionner les PTCE vis-à-vis de ce mode de développement, nous proposons de représenter le fonctionnement et les activités des PTCE au sein d'une matrice de croisement des ODD.

Pour ce faire, nous devons lister les activités du PTCE et de ses membres ciblant expressément cet ODD, puis reporter ces informations dans un tableau à double entrée croisant les 16 premiers ODD. L'ODD 17 étant structurant à l'ensemble des activités d'un PTCE.

Figure 1 : Matrice de croisement des ODD au travers des activités d'un PTCE

➡	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		XXX		XX				XXX								
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																

Cette matrice est construite à partir des lignes. Cela signifie que pour l'ODD 1 par exemple, chaque croix représente une activité développée par le PTCE et/ou ses membres qui est centrée sur l'accès aux ressources de manière équitable (ODD 1) et qui mobilise dans sa mise en œuvre un autre ODD (indiqué en colonne). Cette croix est de couleur noire quand l'échelle est locale, bleue quand l'échelle de la coopération est nationale ou interrégionale et rouge lorsque l'activité concerne la solidarité et la coopération internationale.

L'analyse de cette matrice nous permettra de caractériser le mode de développement porté par le PTCE en repérant les ODD abordés directement et intentionnellement par les acteurs ainsi que les autres ODD mobilisés sur leurs activités (lecture en ligne) mais aussi en mettant en évidence les ODD les plus souvent mobilisés dans la réalisation effective des activités du PTCE et de ses membres (lecture en colonne).

Cette représentation permet de visualiser le mode de développement porté par le PTCE au regard de leur finalité de développement durable et plus largement de contribuer à caractériser le mode de développement dont serait porteuse l'ESS.

Le projet de TETRIS dans sa structuration, son fonctionnement et ses activités a été pensé en croisant le cadre de l'économie solidaire, celui de l'innovation sociale et celui du développement durable. Pour ce faire, TETRIS s'appuie sur :

- les activités de ses membres : activités de recyclage, épicerie coopérative, Repair Café, atelier vélo, vélo école, reconditionnement de D3E, maraichage bio, café inter-associatif, jardin collectif, activités de solidarité et de coopération internationale...
- la diversité des statuts juridiques de ses membres : associations, chantiers d'insertion, entreprise adaptée, entreprise d'insertion, SCIC, SAS, collectivité locale (EPCI) et personnes physiques (bénévoles et chercheurs).
- un centre de Recherche appliquée et Développement qui sert d'interface entre le territoire, les acteurs et des chercheurs.
- un incubateur/générateur de projets d'entrepreneuriat collectifs.
- un centre de ressources numériques composé d'un fabLab, d'un infoLab et d'un espace de médiation numérique.
- des locaux mutualisés à proximité de la gare de Grasse comprenant un espace de coworking et de test d'activité.
- un important réseau de partenariats tant locaux que nationaux.

A partir des éléments identifiés pour le PTCE TETRIS en appliquant la méthodologie décrite ci-dessus, nous obtenons la matrice de croisement des ODD suivante :

Figure 2 : Matrice de croisement des ODD au travers des activités du PTCE TETRIS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		X	X	XX	X	XX		XX		XXX XX		X				
2			X	XXX X				X				XXX X			X	
3		X		X				XXX	X	X	X	XXX				
4	XXX XXX	XXX X	XXX XX		XXX XX	XXX X	XXX X	XXX XXX	XXX XX	XXX XXX	XXX X	XXX XX	XXX X	XX	XXX	XXX X
5	XX			XX		X		X		X						
6	X	X	X				X					X				
7				X												
8	XXX X	XX	XXX X	XXX XX	XX	X	X		XX	XXX XXX	XX	XXX XXX	XX		X	X
9	XXX	XXX	XXX	XXX X	XXX	XXX	XXX	XXX XX		XXX	XXX X	XXX XX	XXX		XXX	
10	XXX	X	XXX	XXX X	XX	XX	X	XXX	X		X	XX	X		X	
11	X		XX	XX	X			XXX		X		XXX	XX			
12	XXX	XXX XX	XXX XXX XX	XXX XXX XX	X	X	X	XXX XXX	XX	XXX XXX	XX		XXX			
13	X	X	X	XX				X		XXX	X	XX				
14	X							X	X	X			X			
15		XX		XX												
16	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Cette représentation nous permet de visualiser comment se déploie le mode de développement porté par TETRIS en regard de la finalité de développement durable des PTCE.

En prenant une lecture de cette matrice en ligne, nous observons les ODD sur lesquels sont centrées les activités de TETRIS :

- L'ODD 17 est transversal et au fondement des activités de TETRIS. Nous pouvons noter que l'ODD pour lequel l'échelle des coopérations dépasse le plus fréquemment l'échelle locale est celui portant sur les activités industrielles et l'innovation.
- L'ODD 8 met en évidence que TETRIS développe bien des activités économiques génératrices de richesses et d'emplois mais que ces activités ont pour spécificités de croiser un grand nombre d'ODD. TETRIS porte donc bien un modèle de développement économique inclusif (croisement

avec les ODD 1 et 10) et durable mais qui ne se limite pas à son échelle territoriale puisque certaines activités sont même internationales (croix rouges).

- les activités de TETRIS qui mettent en lien le plus d'ODD, hormis l'éducation (ODD 4), sont celles autour des changements de mode de production et de consommation (ODD 12). Elles touchent donc également au mode de développement économique porté par TETRIS en lien avec son ancrage dans l'économie solidaire.

- On visualise enfin l'importance des activités d'éducation populaire au développement durable qui sont structurantes (ODD 4) du fait du rôle leader de l'association évaluco. Cette prégnance des activités d'éducation au développement durable est une des spécificités marquantes du mode de développement porté par TETRIS qui traduit la forte aspiration transformative des acteurs de ce PTCE.

Si on analyse les activités de TETRIS au travers d'une lecture en colonne de la matrice, nous observons les ODD mobilisés dans la manière de mettre en œuvre les activités du PTCE. Il en ressort que :

- On retrouve l'importance et la transversalité de l'éducation (ODD 4), l'importance du volet économique avec l'ODD 8 et la visée transformative au travers de la poursuite de l'objectif 12 concernant les changements de mode de production et de consommation ainsi que l'importance de l'innovation (ODD 9).

- Mais on voit apparaître que la lutte contre les inégalités (ODD 10), la recherche du bien-être (ODD 3) et l'accès équitable aux ressources (ODD 1) sont fortement mobilisés dans la manière de mettre en œuvre les activités. Ceci met en évidence une caractéristique notable du mode de développement porté par TETRIS qui apparaît fortement centré sur la personne humaine.

- Certains ODD sont faiblement mobilisés (ODD 14 sur les ressources marines, ODD 15 sur la biodiversité). Cette matrice laisse donc apparaître des marges de progression de TETRIS au regard d'un mode de développement durable caractérisé par le système des ODD.

Le mode de développement porté par TETRIS apparaît donc bien comme étant un mode de développement économique conforme aux attentes vis-à-vis des PTCE mais qui est fortement orienté vers la justice sociale au travers d'activités appuyées sur les enjeux environnementaux et en particulier la gestion des déchets. Si ce mode de développement s'inscrit bien dans la réalisation de l'Agenda 2030, il est globalement encore incompris des pouvoirs publics qui attendent de TETRIS comme de tous les PTCE, des résultats uniquement centrés sur l'ODD 8 : croissance économique soutenue et plein emploi.

Les PTCE ou autres dynamiques collectives de l'ESS qui, comme TETRIS, se construisent sur une aspiration sociale forte à contribuer à la transformation sociale de leur territoire par la mise en œuvre d'un mode de développement local durable, solidaire et juste, peuvent ne pas se reconnaître dans les outils d'évaluation qui leur sont habituellement proposés ou imposés. Ces dynamiques ont besoin d'une approche de l'évaluation centrée sur leur aspiration sociale comme le propose Chochoy et Besançon (2019). La matrice de croisement des ODD peut être un des outils de caractérisation de cette aspiration sociale transformative. Son utilisation permet à ce type de dynamique multi-acteurs de l'explicitier, tant en interne qu'en externe, au travers d'un cadre institutionnel connu et reconnu par les financeurs et autres partenaires extérieurs. Par son utilisation et sa publicisation récurrente, les pouvoirs publics pourraient alors être amenés à reconnaître pleinement le rôle des PTCE comme outil du développement local durable.

Mais l'utilisation de la matrice de croisement des ODD peut également permettre de construire ou de renforcer une dynamique collective multi-acteurs à l'échelle territorial autour d'une

opérationnalisation réthorique des ODD. En proposant aux acteurs de mobiliser les ODD pour poser un regard différent sur leurs activités et de les situer comme éléments d'un tout co-construit par le collectif au travers de la matrice, l'utilisation de cet outil peut contribuer à accompagner les acteurs de l'ESS d'un territoire dans la prise en compte systémique des ODD dans leurs activités et dans l'élaboration d'une visée transformative commune favorisant le développement de partenariats et de coopérations.

Eléments de conclusion

Au-delà d'une proximité « naturelle » proclamée entre développement durable et ESS, nous avons cherché à montrer que les ODD, par leur caractère systémique et leur visée transformative, offrent un cadre pour penser l'action des initiatives de l'ESS et que ce cadre s'applique en particulier aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique en ce qu'ils représentent des dynamiques multipartites de coopération ayant d'après la loi de 2014 une finalité de développement local durable.

En allant plus avant et en illustrant avec l'analyse du fonctionnement et des activités du PTCE TETRIS basé en pays de Grasse, nous avons considéré que les ODD offrent également un cadre pour analyser le mode de développement portés par les PTCE au regard du mode de développement prescrit par l'ONU et caractérisé par la mise en œuvre, à des échelles plurielles, et par des partenariats et des coopérations multipartites, de tous les croisements possibles entre tous les ODD.

En représentant le fonctionnement et les activités des PTCE au sein d'une matrice de croisement des ODD, nous avons pu approcher une analyse du mode de développement porté par TETRIS au prisme de sa finalité de développement durable et le caractériser comme étant un mode de développement économique fortement orienté vers la justice sociale. Ce mode de développement porté par TETRIS va au-delà du développement local en s'appuyant sur des coopérations à l'échelle nationale et internationale. Pourtant, ce mode de développement reste encore peu compris des pouvoirs publics et financeurs, ce qui pose la question de l'évaluation des PTCE. La matrice de croisement des ODD peut alors être utilisée par les acteurs pour faire reconnaître comme légitime une évaluation de leur dynamique collective territoriale à l'aune de leur aspiration sociale transformative. Mais elle pourrait également être mobilisée, notamment par les pouvoirs publics, comme catalyseur pour favoriser l'émergence et le développement de ce type de dynamiques territoriales.

L'objectif 17 de l'Agenda 2030 en insistant sur les partenariats comme moyen de mise en œuvre des ODD légitime les démarches multi-partenariales de type PTCE comme outil de réalisation des ODD et nous amène donc à questionner le système des ODD comme base pour l'élaboration concertée d'un cadre de pilotage, d'analyse et d'évaluation des PTCE.

Bibliographie

- AKHABBAR A. et SWATON S. (2011), "L'économie du développement durable et l'économie sociale et solidaire", communication au colloque international francophone "le développement durable : débats et controverses", 15 et 16 décembre 2011, Clermont-Ferrand.
- ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE (2017), *Co/ops pour 2030, un mouvement concrétisant le développement durable pour tous*, Rapport annuel, vol. 1, Juillet 17.
- CHOCHOY N. et BESANCON E. (2019), « Mesurer l'impact de l'innovation sociale : quelles perspectives en dehors de la théorie du changement ? », *RECMA*, n° 352, avril 2019, p.42-57.
- CRETIENEAU A-M. (2010), "Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction", *Marché et organisations* 2010/1 (n°11), p. 31-71.
- FERREIRA N. (2008), "Entrepreneuriat responsable et territoire. L'expérience des entreprises d'économie sociale en France", dans *Développement durable des territoires, économie sociale, environnement et innovations*, dir. Zaoual H., ed. L'Harmattan, Paris, 2008.
- FRAISSE L (2017), « Mieux caractériser les PTCE face à un processus rapide d'institutionnalisation », *Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n° 343, janvier 2017, p. 21-39.
- GROUPE DE TRAVAIL INTER-INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (2016), *Déclaration : Réaliser le Programme 2030 au moyen de l'économie sociale et solidaire*.
- GROUPE PILOTE INTERNATONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (2015), *Déclaration commune : Pour des politiques publiques soutenant l'ESS pour le développement durable*, Evénement de haut niveau 28 septembre 2015, New-York
- ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, New-York.
- TOUCAS-TRUYEN P. (2012), "Economie sociale et développement durable : un couple qui va de soi", *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, n°327, 2012, p.7-9.